

#innovation2022

l'observatoire des
startups, PME et ETI
Synthèse



Avec nos partenaires



Préface



Jean-Pierre Gérault
Président du Comité
Richelieu



Charles-Edouard de Cazalet
Directeur associé de
Sogedev



Jean Delalandre
Délégué Général du
Comité Richelieu

En 2022, 10 ans après le Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi présenté par le Gouvernement de l'époque et qui a notamment servi de base à notre initiative, le Comité Richelieu, Sogedev et de nombreux acteurs économiques des territoires, représentant divers secteurs et diverses filières, se sont réunis pour écouter attentivement les entreprises innovantes.

Ils s'associent dans une période où les crises semblent se succéder et les politiques publiques doivent à la fois résister et s'adapter. De la santé, au climat, en passant par la souveraineté numérique, le renforcement de l'indépendance industrielle, l'énergie ou encore la défense nationale, les enjeux sont immenses et exigent des réponses adaptées, compétitives et de grande qualité en phase avec la situation et l'environnement des entreprises et les attentes d'une société complexe.

Ce sont sans aucun doute les innovations issues des entreprises, parfois à travers des collaborations avec la recherche publique, qui permettront de relever ces défis dans des délais contraints, comme le démontrent les crises que nous traversons.

Pour cela, il est indispensable que les pouvoirs publics soient au rendez-vous en entretenant et développant un environnement législatif et réglementaire favorable à l'émergence de solutions et produits innovants.

Un arsenal est en place et il doit faire face.

Les réponses des dirigeants de startups, PME et ETI innovantes françaises à notre enquête constituent une intéressante contribution.

Bonne lecture à toutes et tous !

Avant-propos



Jean-Noël Barrot
Ministre délégué chargé de
la transition numérique et
des télécommunications

Nous avons plus que jamais besoin d'innovation dans notre pays. Les défis majeurs que nous avons à relever, économiques, énergétiques, géopolitiques, nous fixent une tâche de grande ampleur que nous sommes prêts à relever. Les réponses et les innovations viendront de nos entreprises, de nos startups, de nos PME, de nos ETI. Nous devons être fiers du chemin parcouru jusqu'ici, et conscients des opportunités qu'il nous faut saisir dans un avenir proche.

Le Comité Richelieu, Sogedev et leurs partenaires présentent un riche panorama du soutien public français à son tissu d'entreprises innovantes. **Ce rapport est riche d'enseignements, il est également porteur d'espoir et d'ambition.**

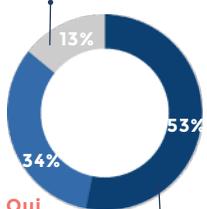
En tant que Ministre de la Transition numérique, je m'inscris pleinement dans l'action du gouvernement, qui a démontré un soutien sans faille à nos écosystèmes innovants depuis plus de cinq ans. Nous continuerons donc à favoriser l'innovation et à promouvoir la French Tech, érigée en véritable emblème, notamment sous l'impulsion du Président de la République. Nous renforcerons le lien avec la sphère publique en particulier pour gagner en agilité et mieux répondre au sujet de la commande publique. La transition numérique est donc une formidable opportunité, mais elle nous impose aussi des devoirs. Je prône une action tournée vers un numérique inclusif, accessible à tous, protecteur de nos valeurs et sécurisé pour nos citoyens.

Se rassembler, partager nos réflexions et nos convictions, agir de manière coordonnée, c'est ce qui nous permettra d'avancer. C'est dans cet état d'esprit que j'aborde avec intérêt cet observatoire et ses conclusions.

Synthèse de l'observatoire

Faites-vous partie d'un écosystème labellisé French Tech ?

Non, je ne connais pas la French Tech



Oui

La French Tech atteint l'objectif de constituer des communautés territoriales

34% des répondants font partie d'un système labellisé, ce qui reste stable par rapport à 2021. Le nombre de répondants qui ne connaissent pas la French Tech diminue chaque année pour se stabiliser : 52% en 2014, 20% en 2020, 14% en 2021 et à peine à 13,5% en 2022.

Parmi les répondants faisant partie de cet écosystème, 51% déclarent que le label a un impact positif sur leur entreprise (vs. 59% en 2021). Cet impact positif a davantage concerné leur activité sur le territoire national (84% vs 78% en 2021 et 66% en 2020) que leur activité à l'international (14% vs 18% en 2021 et 27% en 2020).

Agence d'Innovation de Défense (AID) : Connue des entreprises de défense, elle intéresse une partie des entreprises uniquement tournées vers le civil

Nouveauté de cette année dans le contexte que nous vivons, nous avons interrogé notre écosystème sur l'AID créée en 2018. Il faut noter que 33% des répondants travaillent en lien avec les secteurs de la défense et de la sécurité. **Constat principal : ces entreprises connaissent toutes l'agence.** En revanche, les autres ne sont que 4,5% à savoir qu'elle existe. Enseignement intéressant : 14% des entreprises civiles, qui pour la grande majorité ne connaissent pas l'agence, envisagent de travailler avec elle.

Recours au crédit impôt recherche (CIR), remboursement et contrôles fiscaux : entre stagnation et légère dégradation

54% des répondants sont bénéficiaires du CIR (vs. 55% en 2021) et pour la majorité depuis des années.

Parmi les non bénéficiaires, 44% déclarent être non éligibles au

Entreprises bénéficiaires du CIR et du CII



CIR (chiffre en hausse depuis 2021). 22% déclarent manquer de connaissance (vs. 20% en 2021). Par ailleurs, bien que leur proportion diminue, 18% déclarent manquer de temps et/ou de ressources humaines pour gérer un potentiel CIR (vs. 22% en 2021). 37% des répondants estiment avoir bénéficié d'un remboursement accéléré de leur créance CIR grâce à la mesure exceptionnelle mise en place par le Gouvernement (vs. 44% en 2021).

43% des répondants ont fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur leur déclaration de CIR au cours des dernières années, vs. 39% lors de notre étude de 2021.

Dans le cadre d'une contestation d'un redressement de CIR, on note un soubresaut concernant la connaissance qu'ont les répondants de l'existence de la Médiation des entreprises (40% en 2022 contre 37% en 2021) et du comité consultatif (18% en 2022 contre 15% en 2021). De même, 7% des répondants déclarent avoir eu recours au Médiateur des entreprises (vs. 2% en 2021) et 2% ont eu recours au comité consultatif du CIR (vs. 0% en 2021).

Crédit d'impôt innovation (CII), plus flexible et complémentaire au CIR

65% connaissent le CII (vs. 67% en 2021), 41% connaissent le dispositif sans en bénéficier (vs. 34% en 2021) et 16% annoncent qu'ils en bénéficient en parallèle du CIR (vs. 26% en 2021). **Le CII permet également de déclarer des dépenses qui ne sont pas prises en compte dans le calcul du CIR** : c'est le cas pour 81% des bénéficiaires (vs. 69% en 2021).

Le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) demeure le plus populaire

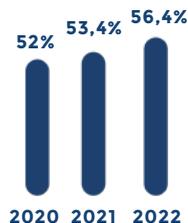
36% des répondants connaissent et sont bénéficiaires du statut et 20% ne le connaissent pas (chiffres stables depuis 2021).

Parmi ceux qui en bénéficient, 72% estiment qu'il a un impact significatif sur leur activité (vs. 81% en 2021). **Ce résultat confirme cependant l'efficacité de ce dispositif et la nécessité de communiquer.**

45% des répondants souhaiteraient une dégressivité des exonérations lors de la sortie du statut.



À la recherche d'investisseurs :



Plan de relance et autres financements: Remonter la pente et trouver des investisseurs

17,5% des entreprises, dans des situations diverses, déclarent connaître des difficultés liées au remboursement du PGE.

75% des entreprises innovantes prévoient d'intensifier leurs moyens et dépenses en Recherche et Innovation (R&I) dans les 2 ans à venir en 2021 et 19% prévoient de les stabiliser. En 2022, il s'agit de 60% et de 33%. **La situation semble inviter à des approches plus conservatrices s'agissant de l'avenir.** La part de celles qui prévoient de les réduire passent de 4 à 6% entre 2021 et 2022. On notera qu'ils sont plus nombreux à vouloir intensifier leurs dépenses dans la santé (75%), l'informatique, électronique et optique (68%) ou l'aéronautique et le spatial (67%).

Enfin, alors qu'elles étaient 52% à déclarer être à la recherche d'investisseurs en 2020 et 53,4% en 2021, les entreprises innovantes sont 56,4% à être dans cette situation en 2022.

Les aides Bpifrance : toujours présentes mais en léger recul

58% des entreprises questionnées ont déjà utilisé les services de Bpifrance (vs 68% en 2021) et 33% les connaissent sans les utiliser. Les répondants sont 10% à ne pas connaître ces services contre 7% en 2021.

Le frein principal à l'utilisation reste souvent la difficulté à identifier un dispositif adapté au projet.

Pôles de compétitivité, recherche privée, recherche publique : des équilibres établis

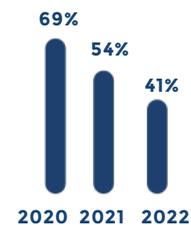
Les répondants sont 41,5% à être membres d'un pôle de compétitivité. Ce qui témoigne du rôle important que jouent les pôles. Ainsi, 62,4% des entreprises considèrent que les pôles contribuent à favoriser leurs actions de recherche collaborative.

Parmi les entreprises interrogées, **70% utilisent aujourd'hui de la recherche privée et/ou publique (vs. 70% en 2021) et 52,5%** cumulent les deux types de recherche en parallèle (vs. 37% en 2021).

Membre d'un pôle de compétitivité :

41,5%

Horizon Europe, utile ? Oui :



Le programme Horizon Europe Un dispositif dont s'éloignent un peu plus encore les PME

En 2020, 69% des répondants jugeaient le programme utile ou très utile, en 2021, ils étaient 54%, ils ne sont plus que 41% en 2022. On note également que 51,5%, contre **43% des répondants en 2021, ne se prononcent pas quand on leur demande s'ils envisagent d'avoir recours au dispositif.** Par ailleurs, 35%, contre 37% l'an dernier, envisagent d'y avoir recours.

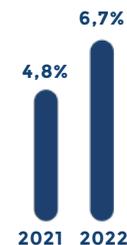
Le dispositif CIFRE, un dispositif installé pour les initiés

Les chiffres sont stables. Pour un dispositif ancien, il est surprenant de constater chaque année qu'un gros quart (27%) ne le connaît pas, qu'un autre quart ne se sent pas concerné et que seuls 20,6% y ont fait appel (plus de 25,5% l'an dernier). On notera un soubresaut concernant les entreprises qui n'y ont pas eu recours mais qui envisagent de le mobiliser : 27% en 2022 contre 23% en 2021.

Les dispositifs en faveur de l'achat public innovant peinent à représenter une réalité pour les PME

Les achats publics innovants restent les parents pauvres de l'innovation, non pas du point de vue de l'existence de dispositifs mais de l'usage qui en est fait. Ils peinent à devenir une réalité pour les PME.

Entreprises bénéficiaires de l'achat public innovant :



77% des entreprises en moyenne ne connaissent pas ces dispositifs (contre 75% en 2021). 97% déclarent ne pas en avoir bénéficié. S'agissant des achats sans mise en concurrence jusqu'à 100 000 euros, la tendance de l'an dernier se confirme. Dispositif le plus récent, il est aussi le plus connu de manière inchangée depuis 2021 (33,5%). Il est également celui dont les entreprises ont le plus bénéficié avec 6,7% des répondants contre 4,8% en 2021.

Le basculement culturel des acheteurs publics reste, et certainement pour les années à venir, un défi majeur à relever pour introduire davantage d'innovation au service des missions d'intérêt général.



Consultez la version complète



Contacts

+33 6 44 23 53 99
www.comite-richelieu.org



+33 1 55 95 80 08
www.sogedev.com

